

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES YVELINES

Année 2019

COMPTE RENDU ANALYTIQUE N°992
SEANCE DU VENDREDI 20 DECEMBRE 2019

La séance est ouverte à 9 heures 30 sous la présidence de M. Pierre BEDIER, Président.

M. Nicolas Dainville, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

Présents : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioux-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Xavier Caris, Anne Capioux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Nicolas Dainville, Olivier de La Faire, Clarisse Demont, Sylvie d'Estève, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Élisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Élodie Sornay, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefèvre, Cécile Zammit-Popescu.

Désignation d'un représentant du Conseil départemental au Conseil départemental de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS)

M. LE PRÉSIDENT – Nous sommes sollicités par l'Union Nationale du Sport Scolaire pour désigner un élu qui nous représentera au sein du Conseil départemental de cette union. Je vous propose de désigner Monsieur Olivier de la Faire pour siéger au sein de cette instance.

L'Assemblée départementale accepte cette proposition à l'unanimité.

Accueil des élèves du collège Hoche de Versailles.

M. LE PRÉSIDENT – Des élèves de troisième du collège Hoche de Versailles assistent ce jour à la séance du Conseil départemental. Les élèves seront ensuite reçus salle Catinat où Claire Chagnaud-Forain et Olivier de la Faire répondront à leurs questions.

Adoption des comptes rendus analytiques n° 990 du 18 octobre 2019 et n° 991 du 22 novembre 2019

M. LE PRÉSIDENT – Nous avons à approuver les deux comptes rendus analytiques n° 990 et 991. Avez-vous des modifications à leur apporter ?

Les comptes rendus analytiques n° 990 du 18 octobre 2019 et n° 991 du 22 novembre 2019 sont adoptés à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT – Sommes-nous tous d'accord pour examiner les trois délibérations déposées sur table ?

L'Assemblée départementale donne son accord pour l'examen des trois délibérations déposées sur table.

Décision modificative n°2

Laurent RICHARD, *rapporteur* – Cette décision consiste à transférer du chapitre 10 un investissement de 27,037 millions d'euros pour l'inscrire au chapitre 204. Il s'agit d'une simple modification d'imputation comptable.

La délibération 1-6050 est adoptée à l'unanimité.

Changement d'imputation budgétaire et comptable de la contribution du département en investissement au FS2I

Laurent RICHARD, *rapporteur* – Il s'agit de confirmer que, suivant les instructions ministérielles, nous retenons le compte "biens mobiliers, matériel et études" pour l'imputation du fonds de solidarité FS2I.

La délibération 1-6051 est adoptée à l'unanimité.

Rapport annuel sur la situation du Département en matière de développement durable

La délibération 9-6026 est adoptée à l'unanimité.

Tenue du débat d'orientation budgétaire 2020

Laurent RICHARD, *rapporteur* – Ce débat vise à situer dans quelles conditions nous allons bâtir le budget 2020. Parmi les éléments liés au contexte général, celui qui nous contraint le plus a trait au projet de loi de Finance (PLF) 2020 voté hier.

Le contexte macroéconomique est stable, au regard des quatre hypothèses macroéconomiques présentées : un taux de croissance du PIB à 1,3 %, un taux d'inflation prévisionnel à 1 % (légèrement en baisse par rapport à 2019), une remontée des taux d'intérêt à long terme de 0,5 % et une croissance de l'emploi à hauteur de 180 000 postes supplémentaires.

Le PLF 2020 comporte la mise en œuvre de la réforme fiscale qui aura pour conséquence en 2023 la suppression totale de la taxe d'habitation communale. Pour la préparer, il convient de procéder à la « redescente » de la taxe foncière départementale sur les propriétés bâties aux communes. L'affectation aux départements d'une fraction du budget national de la TVA est prévue pour compenser cette « descente » de la part départementale

aux communes. Le mode de calcul proposé dans le PLF 2020 consiste à appliquer la TVA 2020 pour 2021, ce qui aura pour impact de priver à l'échelle nationale les départements de 450 millions d'euros puisque la TVA 2020 sera moins élevée que celle de 2021. En Yvelines, cela représente un montant de 6,4 millions d'euros et dans les Hauts-de-Seine un peu plus de 14 millions, ce qui n'est pas neutre. C'est un point sur lequel nous bataillons actuellement.

S'agissant de la création du fonds globalisé des droits de mutation, la fusion des trois fonds existants dans ce domaine (Fonds National de Péréquation des DMTO, Fonds de Solidarité des Départements et Fonds de soutien Interdépartemental) a été souhaitée avec l'approbation de l'Association des Départements de France. Elle augmente notre contribution en péréquation. Notre niveau de contribution atteindra ainsi 68,3 millions d'euros, soit 17 millions de plus.

L'amendement dit "Société du Grand Paris" est en cours de discussion. Une motion sur cet amendement a été présentée lors de la dernière séance du Conseil départemental face au souhait de l'Etat de financer la Société du Grand Paris en prélevant les départements d'Ile-de-France et Paris de 75 millions de DMTO. Une confiscation que nous n'acceptons pas.

Malgré ces obstacles, nous poursuivons sereinement la stratégie financière du département qui consiste en une excellente maîtrise des frais de fonctionnement, de façon à consacrer un montant maximal en faveur de l'investissement pour l'attractivité du territoire. Le principal poste de diminution des recettes réelles de fonctionnement est celui des droits de mutation, pour lequel nous envisageons un repli de 20 millions d'euros, de 390 à 370 millions d'euros. L'augmentation des taux d'intérêt à long terme prévue est de 0,5 %, ce qui aura une influence sur le marché de l'immobilier. La taxe foncière sur les propriétés bâties, qui sera perçue pour la dernière année en 2020, progresse de 4,3 millions grâce à l'évolution des bases. La loi de Finance prévoit 0,9 % d'augmentation des bases logement et de 0,2 % des bases du foncier entreprise. Nous y avons ajouté une évolution naturelle de nos bases physiques de 0,5 %, ce qui amène à cette augmentation de 4,3 millions à ce stade, à taux constant.

La baisse des autres recettes de fonctionnement de 1,2 million d'euros est notamment liée à la diminution de 2 millions de la redevance d'occupation du domaine public versée en une seule fois par C'Midy en 2019.

Les dépenses réelles de fonctionnement font apparaître facialement une hausse de 4,9 % par rapport à 2019. En fait nous devons procéder à certains retraitements économiques validés car conformes à l'ODEDEL qui est la contrainte que l'Etat nous impose : ne pas dépasser 1,2 % d'augmentation de nos dépenses de fonctionnement. Nous sommes depuis environ dix ans engagés dans une politique de maîtrise drastique de nos dépenses de fonctionnement. De plus nous sommes le département d'Ile-de-France dont les dépenses de fonctionnement sont les plus basses par habitant, les réduire encore nous est donc plus difficile que pour d'autres. Malgré cela, nous respectons l'ODEDEL à 1,2 %.

Les évolutions principales de ces dépenses de fonctionnement recouvrent notamment une hausse de 20 millions d'euros en péréquation (dont 17,3 millions pour le fonds global

DMTO et 2,4 millions pour la CVAE). Elles correspondent également à 10 millions d'euros de provisions liées à un contentieux sur lequel il est prudent de provisionner.

Ainsi, hors péréquation et provisions, la maîtrise des dépenses de fonctionnement est assurée. D'autres dépenses réelles de fonctionnement évoluent : on note ainsi une progression de 10 millions d'euros des AIS (dont 6 millions pour le RSA, le montant restant étant essentiellement imputable à l'APA). Les 4 millions d'euros de dépenses supplémentaires de l'Aide Sociale à l'Enfance sont dus à l'augmentation du nombre de mineurs non accompagnés. Par ailleurs, la masse salariale évolue de 1,5 % par rapport aux Crédits Ouverts 2019. Ce sont les principales explications qui conduisent à une évolution sagement maîtrisée.

Il vous est rappelé les chiffres pris en compte dans le cadre de la contrainte gouvernementale ODEDEL. Dans ces conditions, notre prévision pour 2020 s'établit à 965 millions d'euros, contre une prévision de 946 millions en fin d'année 2019.

Les recettes réelles d'investissement sont prévues à 83,3 millions d'euros. Les 22 millions d'euros supplémentaires de cessions immobilières concernent trois bâtiments versaillais dont la cession compense les baisses de subventions que nous observons, dont les principales qui proviennent de la Région.

Point positif : les dépenses d'investissement, près de 350 millions d'euros, atteignent l'objectif fixé en la matière, Ce montant très élevé se compose de 90 millions d'euros au titre de l'enseignement, de 110 millions sur les mobilités (dont la moitié pour les transports) et 105 millions pour l'aménagement et l'attractivité du territoire. L'objectif moyen annuel d'un investissement net de 250 millions d'euros est largement atteint.

Il s'agit d'investir tout en restant à un niveau d'endettement maîtrisé. L'épargne brute passerait de 237 millions d'euros en 2019 à 168 millions en 2020, dans la logique des prévisions antérieures effectuées. La capacité de désendettement, à 2,8 ans augmenterait de 1,6 an en 2020, ce qui reste une excellente position.

Les « clignotants » sont au vert au regard des résultats de clôture, de la capacité de désendettement et de la couverture de la dotation d'amortissements nets qui est largement supérieure à 1. La prospective 2020-2022 qui vous est présentée offre l'intérêt de montrer l'évolution de ces indicateurs sur les trois prochaines années si nous baissions d'un point notre taux de fiscalité. Nos résultats de clôture restent tout à fait satisfaisants, dépassant 35 millions d'euros en 2022. Si l'on opère une simulation de baisse d'un point de notre taux d'imposition foncière (de 12,58 % à 11,58 %), nous enregistrons dès 2020 la perte de 27,3 millions d'euros de taxes foncières en recettes (soit une baisse de 7,5 %).

Je rappelle que, lors de notre décision d'augmenter la taxe foncière, nous avons convenu en cas d'atteinte de notre objectif de faire bénéficier les yvelinois du fruit de nos efforts de maîtrise des dépenses. La situation positive dans laquelle nous nous trouvons nous permet d'indiquer que nous sommes en mesure de réduire d'un point notre taux de taxe foncière.

Dans l'hypothèse d'une baisse de ce taux de deux ou trois points, nous enregistrerions une forte dégradation d'un certain nombre de nos ratios : notre capacité de désendettement augmenterait de façon importante, la couverture de notre DAN tomberait à un niveau qui ne serait pas satisfaisant, c'est-à-dire inférieur à 1, tandis que le résultat de clôture se dégraderait, pour passer largement en deçà des 35 millions d'euros en 2022. De même, nos niveaux d'épargne brute se situeraient dans une zone qui nous paraît totalement imprudente.

En conclusion, nous retenons que des contraintes pèsent encore sur nous, même si nous avons réussi à surmonter 84 % de baisse de nos dotations depuis 2015. Retenons également une péréquation en forte hausse en 2020. Nous sommes contributeurs nets de 39 millions d'euros en 2019 et le seront de 56 millions d'euros en 2020. Malgré cette situation, nous maintenons un niveau de résultat grâce à une maîtrise du fonctionnement permettant une politique d'investissement qui renforce l'attractivité du Département.

Ajoutons que Standard & Poor's nous octroie toujours la note maximum (AA) pour les collectivités locales en France.

Philippe BRILLAULT - Monsieur le Président, chers collègues, je ne peux qu'applaudir la baisse de fiscalité, qui semble constituer une orientation que vous souhaitez prendre. L'ampleur de cette baisse constitue, elle, un autre sujet – un sujet d'équilibre. Le dernier volet de l'intervention de M. Richard porte sur des dépenses de fonctionnement contenues, un sujet important pour la collectivité. J'ai été accueilli par les pompiers lorsque je suis entré dans cette salle à tel point que je me suis demandé si un incendie était en cours... J'ai compris que tel n'était pas le cas. Le département consent en réalité des efforts considérables sur le SDIS et sur les investissements. Je rappelle également que vous souhaitez que des efforts importants soient effectués en matière d'investissement pour le matériel. Sans vouloir entrer dans la polémique, je voulais dire au personnel du SDIS que nous étudions attentivement ce point au sein de la commission des finances du SDIS. Monsieur le Président je crois vous avoir apporté la preuve, dans le cadre des différentes délibérations intervenues depuis plusieurs mois, d'un suivi avec la direction générale. Je vous remercie.

Yves VANDEWALLE - Monsieur le Président, mes chers collègues, la situation budgétaire du département est bonne, comme l'atteste la présentation que vient d'effectuer notre rapporteur. J'en retiens notamment que les dépenses de fonctionnement sont toujours bien maîtrisées avec une dépense de 666 euros par habitant, contre une moyenne de 962 euros pour les départements de l'Ile-de-France et que l'autofinancement des investissements se maintient à un niveau élevé avec une confortable épargne nette de 139,6 millions d'euros.

En matière fiscale, l'année 2020 se caractérise par un changement majeur : c'est la dernière année pour laquelle nous avons la liberté de fixer le taux de la taxe sur le foncier bâti avant son transfert aux communes et son remplacement par une part de la TVA nationale. C'est donc la dernière fois, monsieur le Président, que vous avez la possibilité d'honorer votre promesse de réduire cette taxe après le coup de massue fiscal de 2016. Dans ces conditions, vous nous proposez de baisser le taux de cette taxe de 12,58 % en 2019 à 11,58 % en 2020, ce qui en réduirait le produit de 339,8 millions d'euros en 2019 à 316,7 millions, soit une diminution de recette de 23,1 millions.

C'est bien évidemment une bonne nouvelle pour tous les contribuables yvelinois et un signal sympathique adressé aux électeurs avant les élections cantonales. Cependant, quelle en est la portée réelle ? Je vous propose un cas concret, pour une maison d'habitation située à Versailles. En 2015, son propriétaire acquittait une taxe de 411 euros. Sa contribution est passée à 690 euros en 2016, puis à 716 euros en 2019. Elle retombera effectivement à 667 euros en 2020. Ce contribuable bénéficiera donc d'une baisse de 49 euros par rapport à 2019 mais il paiera tout de même 256 euros de plus qu'en 2015.

Peut-on faire mieux ? La réponse est clairement oui, ceci en agissant sur les dépenses d'investissement où la marge de manœuvre est importante. Mes chers collègues, le taux est passé de 7,58 à 12,58 % en 2016, une augmentation largement supérieure aux besoins comme je l'avais dit à l'époque et comme le prouve notre situation financière. Il est aujourd'hui possible de le réduire davantage comme le Président l'avait lui-même suggéré l'an dernier, au bénéfice du pouvoir d'achat des Yvelinois, de la compétitivité de nos entreprises et de l'attractivité économique de notre territoire. Nous avons encore un mois pour le faire lors du vote du budget en janvier. Je vous remercie de votre attention.

Olivier LEBRUN - Merci Monsieur le Président. Le département se trouve dans une bonne situation financière parce que nous avons pris les mesures nécessaires au bon moment lorsque la situation devenait extrêmement tendue. Nous avons continué à travailler sur la réduction des dépenses, même si toutes ne sont pas à notre main puisque les dépenses sociales dépendent également d'un certain nombre de circonstances, de la conjoncture nationale, en particulier sur notre département.

Je me rappelle qu'il y a six ans, le budget prévisionnel de 2013 prévoyait une dotation globale de fonctionnement de l'Etat de 143 millions d'euros. Le slide 3 qui nous a été présenté nous informe que la DGF s'établira à 19,6 millions d'euros en 2020. Durant ces six dernières années, l'Etat et les gouvernements successifs n'ont eu de cesse de continuer à prélever sur les départements les sommes qui servaient à financer nos dépenses sociales, nos investissements, notre fonctionnement et les compétences conférées par l'Etat aux différentes collectivités et à notre département.

Je suis ravi que nous soyons en mesure de baisser la fiscalité et de réduire le taux que nous votons, ce qui n'est pas fréquent. Néanmoins, la situation à venir sera délicate. Nous avons le pouvoir d'augmenter ou de baisser le taux de cette taxe foncière. Lorsque la TFPB aura totalement disparu du paysage des recettes du département d'ici deux ans, nous ne disposerons plus d'aucun pouvoir sur ce taux et nous toucherons une part de TVA. Or le taux de TVA est fixé par l'Etat. Celui-ci aura donc la possibilité, comme il l'a toujours fait, de diminuer les dotations au profit des départements au gré de ses politiques. Il est juste de pouvoir rétrocéder une partie de la fiscalité aux Yvelinois mais il ne saurait être question de rétrocéder la totalité de ce dont nous avons besoin, parce que le département devra continuer à investir, à construire des collèges, à les rénover. Si notre autofinancement ne s'avère pas suffisant, l'investissement devra s'effectuer par le biais de l'emprunt. Or l'emprunt des collectivités locales contribue à la dette globale de l'Etat.

Nous sommes parvenus à un point d'équilibre qui me paraît raisonnable. De même, ces orientations budgétaires me paraissent être en ligne avec mes convictions politiques.

Pierre FOND - Quand on évoque une baisse de taux, je suis toujours quelque peu inquiet car on voit bien les dimensions démagogiques d'un tel discours. Ce discours peut parfois tourner à la surenchère, les uns et les autres se livrant, surtout dans une certaine période, à une course à une certaine popularité mais à une popularité de court délai.

Nous sommes dans une période de grande incertitude sur les ressources. Avant de prendre des décisions, il convient de mesurer que les ressources des collectivités du département ont évolué fortement. Or elles vont encore évoluer dans un avenir proche. Olivier Lebrun a évoqué la baisse de la dotation globale par département ; j'ajouterai pour ma part l'argument de la baisse drastique de la dotation globale pour les communes, en rappelant qu'aujourd'hui, le département est le principal partenaire des communes. Désormais, les communes n'ont ainsi plus la possibilité de réaliser le moindre investissement sans une participation du département. Si le département réduit sa capacité d'intervention en matière d'investissement, le prix à payer en sera la disparition de l'investissement communal. Je rappelle que cet investissement communal porte sur des dépenses qui affectent directement la vie quotidienne de nos concitoyens (écoles, routes.). Lors de nos décisions, nous devons donc prêter attention à d'éventuels phénomènes de vases communicants. Les dépenses effectuées par les communes consistent essentiellement en la possibilité de se développer, voire de maintenir uniquement leur capacité d'entretien de bâtiments ou de voirie.

Je rappelle par ailleurs que le principal budget de fonctionnement du département concerne le volet social. On connaît bien la situation de nos concitoyens aujourd'hui et les difficultés que connaissent de nombreuses familles. Dès lors, je ne vois pas guère de perspectives de réduction des dépenses. J'aimerais, moi aussi, dans un élan fabuleux, baisser les taux d'imposition, voire supprimer les impôts. Le prix à payer en serait élevé et, puisque nous sommes des élus responsables, il me semble que nous devons nous montrer extrêmement prudents sur le sujet.

Alexandre JOLY - J'ai discuté avec les sapeurs-pompiers présents à cette séance. Il en ressort la nécessité de rappeler ce qui a été décidé au cours du dernier conseil d'administration du SDIS : face à la demande qui vous était faite d'un effectif supplémentaire de 42 sapeurs-pompiers professionnels dans l'immédiat, vous avez sans hésiter donné les moyens de parvenir à l'effectif ainsi souhaité. Nous avons ainsi pu prévoir au budget 47 sapeurs-pompiers supplémentaires auxquels s'ajoutent 6 personnels administratifs et techniques, soit un total de 53 personnes. Cette avancée est pérenne : il ne s'agit pas seulement de remplacer les départs, mais de créer des postes supplémentaires par rapport à la situation actuelle. Il était nécessaire de le rappeler.

Cette année, grâce à la prise de conscience de certains partenaires, il a été plus facile d'avancer sur ce dossier. C'est notamment le travail du Colonel Chavillon et de ses équipes, avec l'aide de la Préfecture, qui a permis de réduire de 12 % les interventions de confort ou de secours à personne. Ce travail se poursuit.

De leur côté, les sapeurs-pompiers attendent un engagement sur ces deux prochaines années. La position qui a été adoptée consiste à d'abord mesurer le résultat de l'effort consenti sur les effectifs supplémentaires. Il convient également de ne pas promettre des postes sans avoir la certitude de pouvoir embaucher.

A ce jour, les choses ont été faites pour répondre à la première demande des sapeurs-pompiers. Au-delà, il leur a été proposé de continuer à travailler sur l'avenir. Encore une fois, l'effort fait par cette assemblée vise à pérenniser le nombre de postes et non à remplacer les départs. Merci

Jean-François RAYNAL - Je n'ai pas l'habitude d'intervenir lorsqu'il s'agit d'un débat budgétaire mais je voulais vous donner mon sentiment ce matin, qui est à la fois personnel et celui d'un élu départemental. Je suis à la fois fier et heureux. Fier parce que nous appartenons en tant que citoyens yvelinois à un département bien géré et ambitieux. La bonne gestion permet précisément de tenir nos ambitions. Quand je mesure les difficultés auxquelles se heurte un certain nombre de départements franciliens ou de notre territoire métropolitain, je me rends compte de cette chance qui est la nôtre dans les Yvelines de pouvoir concrétiser nos ambitions.

En tant qu'élus, je vous fais part ce matin de ces sentiments, parce que, Monsieur le Président vous m'avez confié deux délégations qui ne sont pas neutres : celle du patrimoine départemental et celle des mobilités. Je constate que notre prochain budget prévoit des investissements qui se répartissent entre trois enveloppes quasiment égales :

- l'enseignement ;
- le développement et l'entretien de nos routes et des transports ;
- l'aménagement et l'attractivité du territoire.

Je rejoindrai également les propos de Pierre Fond : nous sommes les premiers financeurs des communes. Certes, il est bon d'imaginer une éventuelle baisse de l'impôt. Cependant, la prudence que j'ai entendue de la part de certains de mes collègues nous incite à la vigilance afin de ne pas regretter, demain, une décision qui aboutirait à des diminutions trop drastiques et qui supprimerait toute possibilité d'investissement.

Laurent BROSSE - En matière de fiscalité je partage la prudence de mes collègues, ayant connu moi-même des moments très délicats en matière de gestion des finances. Même si l'on peut se réjouir d'entendre évoquer une baisse d'impôt, nous devons en effet rester prudent, d'autant que le département a consenti beaucoup d'efforts. Certains sont revenus sur les décisions fiscales prises en 2016. Il était effectivement important de rappeler ces circonstances et l'effort qui a été fait en matière de maîtrise des dépenses.

Même si le département est devenu un partenaire incontournable pour les collectivités en matière de dépenses d'investissement, il faut reconnaître qu'un effort significatif a été effectué sur les baisses des dépenses de fonctionnement, notamment en matière de puériculture et de petite enfance. Toutes les villes des Yvelines peuvent se réjouir de compter sur un département bien géré avec un niveau de dépenses de fonctionnement relativement bas et surtout sur un partenaire incontournable en matière d'investissement. Nous devons prendre aujourd'hui un certain nombre de délibérations sur des sujets médicaux ou en lien avec les maisons de santé, qui témoignent que les collectivités ne sont plus en mesure d'investir sans le département.

J'ai lu ce matin dans la presse que la dette publique de la France atteint désormais 100 % du PIB. Dans ce contexte, nous pouvons nous réjouir que le département des Yvelines soit très bien géré et montre une maîtrise des dépenses publiques.

Karl OLIVE - Pour corroborer au nom de notre groupe ce qui a été dit par les différents collègues, je salue à mon tour la présence des sapeurs-pompiers dans notre enceinte. Pour ma part, j'ai le privilège de pouvoir compter sur une caserne exemplaire sur le territoire où je suis implanté. Dans cette période trouble, j'en profite pour rappeler combien nos forces de police et de pompiers sont stigmatisées depuis un an sur le terrain, ce qui est insupportable.

Je remercie Laurent Richard et l'ensemble des services financiers du département pour le travail exemplaire qui a été remis. Je citerai le chiffre que vous avez rappelé : nos dépenses de fonctionnement s'établissent à 662 euros par Yvelinois quand la moyenne francilienne se situe à 962 euros. Ceci permettra de ne pas obérer davantage la dette de notre pays, qui atteint près de 2 400 milliards.

Je souhaiterais également évoquer la gestion « en bon père tranquille » des financements apportés aux communes. En témoignent par exemple les 80 millions d'euros octroyés à un certain nombre de communes qui ont permis de façon très réactive d'engager des investissements et d'effacer la quasi-totalité des emprunts toxiques. Autre exemple : le projet de campus du Paris-Saint Germain à Poissy va irriguer l'ensemble du département et rapportera 2 millions d'euros à la communauté urbaine. Or ce projet n'aurait pas vu le jour sans la réactivité immédiate du département, de son président et de l'ensemble des partenaires. C'est dire si le développement économique est à la fois direct et indirect.

Comme l'a indiqué à juste titre Olivier Lebrun, la dotation de l'Etat est passée dans notre cas de 143 millions d'euros en 2014 à 25 millions aujourd'hui. La perte ainsi cumulée sur chacune des années atteint entre 500 et 600 millions d'euros. Aujourd'hui, le département fait cependant la démonstration qu'il parvient à contenir ses dépenses de fonctionnement. On peut à cet égard regretter qu'il n'existe pas parmi les collectivités de prime aux bons élèves en la matière. Nous participons pourtant au désendettement de l'Etat. Il me semble toutefois que celui-ci n'est pas insensible à cette gestion de notre département. Ce dernier est un partenaire de proximité des communes. Nous le constaterons au cours de cette séance puisque Chanteloup-les-Vignes va pouvoir bénéficier de cette réactivité et de cette efficacité du département.

Je félicite à nouveau le département, la baisse envisagée du taux de taxe sur le foncier bâti s'apparentant ici à « la cerise sur le gâteau ». Je rappelle à ce sujet que si nous n'avions pas procédé à l'augmentation de cette taxe, l'ensemble de nos collègues et des 261 communes du département n'auraient pas pu être servis en termes d'investissements.

Gardons le cap et poursuivons cette gestion en bon père de famille.

M. LE PRESIDENT – Quelques éléments de réponse dans le cadre de ce débat d'orientation budgétaire.

Sans doute vous souvenez-vous de Dolly, ce clone de brebis. Je peux vous annoncer en exclusivité qu'un clone de bouc émissaire et de vache à lait va être mis au point et aura pour nom "département des Yvelines". Nous nous trouvons devant une contradiction majeure. La décision de baisser la fiscalité constitue une mauvaise décision. Certes, nous ne savons pas « à quelle sauce nous allons être mangés ». Cependant, à elle seule, la péréquation supplémentaire imposée cette année représente d'ores et déjà un point de fiscalité. Qui plus est, rien ne nous assure aujourd'hui que cette péréquation ne se poursuivra pas dans les années qui viennent ? Au contraire, nous avons la réponse : cette péréquation continuera. Celle-ci n'est pas de gauche, elle est aussi de droite. En effet, quels que soient les gouvernements, tous recherchent de l'argent. Dans la mesure où ils sont incapables de mettre en œuvre des politiques d'économies à l'échelle nationale, ils pressurent les collectivités locales. Ils nous transfèrent de plus en plus de compétences tout en nous demandant de composer avec de moins en moins de ressources. Quand nous avons malgré tout de l'argent, ils nous le piquent ! C'est la réalité.

Je vous le dis : dans ces conditions, si nous étions des gestionnaires responsables, nous ne baisserions pas la fiscalité. Cependant, nous sommes aussi des politiques et contrairement à ce que certains peuvent laisser penser, ce n'est pas simplement le contexte électoral qui est ici en cause. Dois-je rappeler que nous avons augmenté la fiscalité du département parce que celui-ci se trouvait dans une situation catastrophique ? Dois-je rappeler que lorsque j'ai quitté pour quelque temps le conseil départemental, notre département se caractérisait par une dette nulle, une stabilité de sa fiscalité et un taux d'épargne conséquent ? A mon retour en 2013, le premier débat budgétaire aurait dû aboutir à la décision d'augmenter les impôts. Je n'ai jamais reproché à personne de ne pas les avoir augmentés avant une échéance électorale. On peut l'entendre. Mais, de grâce, que l'on ne m'accuse pas de tous les maux !

J'ajouterais, cher Yves, que si nous avons suivi ta recommandation concernant la fibre, notre taux d'épargne ne serait pas seulement négatif mais il serait fortement dans le rouge. Tu ne peux pas non plus plaider pour une augmentation de la dépense publique, y compris dans des domaines qui ne relèvent pas de la compétence du département. Par exemple, tu m'as demandé de financer ton déménagement alors que le parc naturel régional relève maintenant des compétences régionales, en m'objectant que notre département est riche. Soyons cohérents.

Il est absolument clair que baisser les taux est une erreur et que, parce que nous sommes des responsables politiques, nous devons tenir parole. Il avait été dit que si la situation du département était meilleure, nous engagerions une baisse des taux. Pour ma part, je suis très inquiet pour l'avenir. Or mes inquiétudes se confirment année après année. Néanmoins parce que je crois à la parole publique et à la parole donnée, je vous proposerai dans un mois de baisser le taux, même si cette décision revêt une part symbolique. Dans une démocratie, la part symbolique donnée aux électeurs est très importante.

Les nouvelles récentes sont catastrophiques pour le département des Yvelines : par exemple, l'annonce, lundi, de la perte de 187 emplois au sein de l'entreprise Dunlopillo ou le départ de 260 emplois de Guerville dans le cadre d'une relocalisation à côté d'une gare du Grand Paris. La fusion des deux départements est liée au fait que les entreprises, qui

n'entretiennent plus aucun lien affectif avec les territoires, vont de plus en plus massivement multiplier les transferts vers cette « arrête » que constitue le Grand Paris Express.

Je vous confirme mon diagnostic : les Yvelines sont le seul département d'Ile-de-France dont le niveau d'emploi reste inférieur à celui antérieur à la crise de 2008. Nous sommes un département en voie de paupérisation. Celle-ci tient tout d'abord au refus des pouvoirs publics d'aider l'Ouest francilien. Elle est également imputable à une deuxième raison à laquelle les Yvelinois ne sont pas étrangers. Certes, il est éminemment « sympathique » d'empêcher telle infrastructure routière, mais on ne s'étonnera pas ensuite que les entreprises partent là où les salariés peuvent circuler. Nous serons un jour un département comme ceux que je vois en province, sans aucun projet ni aucune capacité d'investissement, où être conseiller départemental équivaut à gérer la misère. Cette histoire est malheureusement en train de s'écrire devant nos yeux.

Voilà pourquoi ce débat d'orientation budgétaire est l'occasion pour nous de tracer les perspectives. Je mettrai toutes mes forces dans la fusion des deux départements qui est vitale pour nous. Les Hauts-de-Seine perdront de leur vitalité s'ils ne peuvent pas s'appuyer sur la superficie du département des Yvelines.

Concernant le service incendie, la loi est mal faite. L'État en est le patron opérationnel. Ainsi, nous dépensons et l'Etat commande. Or un tel mode de fonctionnement a toujours abouti à des catastrophes. Cette idée de créer le SDIS est une absurdité. Dans ce domaine, la fiscalité doit en réalité être nationale puisque le commandement est lui-même national. Dans les faits, toute augmentation de dépenses du SDIS est à notre charge, toute décision retombe sur nous. Si nous décidons de nous montrer généreux avec le SDIS dans les années à venir, une telle décision reviendra à signer des chèques en blanc. Lorsqu'Alexandre Joly est venu me voir, nous avons passé en revue les nécessités opérationnelles. Il a alors eu raison de rappeler combien il est insupportable d'être agressé lorsqu'on intervient pour sauver des vies.

Je suis bien conscient que les sapeurs-pompiers remplissent actuellement des missions qui ne sont pas les leurs et nous avons essayé d'entamer un transfert avec l'aide du préfet vers un cadre plus normal. Les pompiers n'ont pas vocation à se substituer à ceux qui ne font pas leur travail. Ce sont des dizaines de poste à temps plein qui sont ici concernés. Dans la situation budgétaire qui est la nôtre, qui semble apparemment bonne mais dont je confirme qu'elle est dangereusement mauvaise pour les années qui viennent, nous avons décidé la création nette de postes. Il ne s'agit donc pas de procéder à des recrutements afin de pourvoir des postes vacants mais d'ouvrir de nouveaux postes. Nous aurons en tout cas tenu notre parole à ce niveau.

L'année prochaine, notre taxe foncière sera remplacée par la TVA. Supposons que, lors des élections présidentielles un candidat préconise de baisser la TVA et que ce candidat soit élu. Pensez-vous réellement que l'Etat baissera la TVA ? De son côté, Monsieur Darmanin a expliqué devant la représentation nationale qu'il était normal de prendre 75 millions d'euros de DMTO à l'Ile-de-France, ce montant ne représentant qu'une « goutte d'eau » parmi ses ressources puisque l'Ile-de-France avait bénéficié d'une augmentation de ces

DMTO d'un milliard d'euros. En réalité, cette augmentation n'a été très exactement que de 75 millions d'euros. En d'autres termes, la manne qui nous est versée d'une part nous est totalement reprise d'autre part. Comprenons bien que ces DMTO sont dans la cible du gouvernement.

Nous sommes ainsi dans une situation bien plus difficile que ce que les chiffres nous font croire. Les caractéristiques historiques, sociologiques et économiques qui ont été autrefois notre force sont aujourd'hui notre faiblesse. Si nous n'en prenons pas conscience, nous allons au-devant de graves problèmes. Pardonnez-moi ce discours aussi alarmiste au moment des fêtes de fin d'année. Ce n'est pas un discours pessimiste car je crois que la politique peut changer les choses. Dans ce sens, nous avons tracé un certain nombre de perspectives avec le rapprochement avec les Hauts-de-Seine. Nous n'avons pas d'autre ligne d'horizon possible car nous sommes confrontés à des risques que nous ne pourrions gérer seuls. A travers ce rapprochement, nous pouvons changer le cours du destin pour l'intérêt des Yvelinois. J'en suis profondément convaincu.

Nous nous retrouverons le 24 janvier pour voter le budget et je ferai inscrire dans ce budget la baisse de 1 % du taux de taxe foncière. Je suis conscient que cette mesure reste insuffisante et j'aurais préféré faire davantage. Cependant, une telle décision serait extrêmement risquée et nous pourrions donc la regretter dans les années qui viennent.

Je vous demande de prendre acte de ce débat d'orientation budgétaire.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances, des Affaires européennes et générales.

L'Assemblée prend acte du débat d'orientation budgétaire, la délibération 1-5999 est adoptée à l'unanimité

Modalités d'ouverture des crédits BP 2020

Clarisse DEMONT, rapporteur – Il s'agit ici de définir les modalités d'exécution du budget départemental 2020 et de fixer les taux directeurs plafonds d'évolution du prix de journée 2020 des établissements sociaux et médico-sociaux. Le président du conseil est en outre autorisé à mettre en recouvrement les recettes ainsi qu'à liquider et à mandater les dépenses non gérées de manière pluriannuelle de la section fonctionnement dans la limite des crédits inscrits au budget de l'exercice 2019. Le conseil départemental peut également autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses de la section d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Cette avance s'élève à 43,146 millions d'euros pour le budget principal. Il s'agit de 87 863 euros pour le centre maternel de Porchefontaine, de 77 119 euros pour l'IFSY, 110 043 euros pour la Maison de l'enfance des Yvelines et de 101 844 euros pour le musée Maurice Denis.

Le montant des crédits de paiement 2020 concernant les autorisations de programme ouvertes avant le 1er janvier 2020 s'élève à 351,807 millions d'euros, contre 2,750 millions d'euros pour les autorisations d'engagement pour le budget principal.

Il nous faut délibérer sur les prix de journée dans un délai maximum de soixante jours avant leur mise en œuvre. Il vous est proposé de fixer le taux d'évolution maximum des enveloppes budgétaires déterminant les tarifs journaliers 2020 et/ou les dotations globales des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant de la compétence du département. Ce taux est fixé à 0,50 % maximum pour le secteur des personnes âgées branche hébergement ainsi que pour le secteur des personnes en situation de handicap. Pour le secteur des personnes âgées branche dépendance, la valeur du point GIR est de 6,62 euros et cette valeur est reconduite pour l'année 2020. Pour les établissements et services relevant de la protection de l'enfance, nous proposons la poursuite du plan d'action de reconfiguration de l'offre yvelinoise. Pour la prévention spécialisée, une enveloppe spécifique est arrêtée. Enfin, pour les pôles d'autonomie territoriaux, le taux d'évolution est fixé à 0,50 % au titre des reconductions de budget à structure constante.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances, des Affaires européennes et générales.

La délibération 1-5998 est adoptée à l'unanimité.

Remises Gracieuses restauration collèges Jean Moulin à Croissy-sur-Seine Jules Verne aux Mureaux et Le Rondeau à Rambouillet

Laurent RICHARD, *rapporteur* – Au lancement du transfert vers C'Midy, ces trois collèges ont fait l'objet d'une convention particulière car leurs élèves prennent leur repas dans deux lycées et une école primaire. Il était prévu dans les prestations de C'Midy le ménage et la facturation. Pour 2019, il était également prévu que le Département continue de gérer la facturation de ces trois collèges, ce qui empêchait les collégiens de bénéficier d'une inscription à la carte à la restauration. Dans un souci d'égalité, nous avons souhaité traiter les trois collèges de la même façon. Cela a abouti à prévoir pour ces trois collèges un premier trimestre gratuit en matière de restauration, ce qui représente un total de 89 824 euros. Tout a été remis en ordre depuis.

Clarisse DEMONT - Je voulais remercier à l'avance le collège Le Rondeau pour les parents qui étaient très inquiets concernant la facturation de ces trois mois.

Ghislain FOURNIER - Merci également au nom des parents du collège de Croissy qui, de surcroît, n'avaient pas pu être facturés du fait de l'impossibilité de créer une régie.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances, des Affaires européennes et générales.

La délibération 1-6054 est adoptée à l'unanimité.

Indemnités de conseil au Payeur Départemental

Clarisse DEMONT, *rapporteur* – Le montant annuel fixé pour l'indemnité de conseil versée au comptable public correspond au montant maximal autorisé, soit 11 415 euros depuis le 1er octobre 2019. Monsieur Roure a succédé à Anne-Marie Fourmestraux en qualité de comptable public du conseil départemental des Yvelines à compter du 1er septembre 2019.

Il est proposé de reconduire les modalités de versement de l'indemnité au comptable public prévues par la délibération du 29 juin 2018. Dans ce cadre, Monsieur Roure peut percevoir une indemnité de conseil au prorata du temps consacré à sa fonction de comptable public du conseil départemental des Yvelines.

Le projet de loi de Finance 2020 prévoit une nouvelle mesure concernant les indemnités de conseils versées au comptable public pour les collectivités locales. Le rapport de la Commission des finances de l'Assemblée nationale indique que ces indemnités ne seraient désormais plus versées individuellement par chaque collectivité mais directement par l'État et sans tenir compte de l'effectivité du service rendu à la collectivité. Le financement de ces indemnités serait ainsi prélevé sur l'enveloppe nationale des concours et dotations de l'État à destination de l'ensemble des collectivités territoriales. Sans préjuger de l'évolution du projet de loi de Finance 2020, l'indemnité reste bien en 2019 à la charge des collectivités qui souhaitent la verser au regard des prestations de conseil réalisées par leur comptable public. Je vous remercie.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances, des Affaires européennes et générales.

La délibération 1-6040 est adoptée à l'unanimité.

Contribution financière du Département, en fonctionnement et en investissement, au profit du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) des Yvelines pour 2020

Laurent RICHARD, *rapporteur* – Nous avons pris l'engagement de participer au fonctionnement du SDIS à une certaine hauteur et à l'investissement. L'an dernier, notre contribution au fonctionnement a représenté 66 millions d'euros. En réponse à la suractivité opérationnelle rencontrée, qui reste élevée même si elle a diminué, et au besoin d'effectifs, nous avons embauché 53 personnes (dont 52 sapeurs-pompiers), ce qui conduit à une augmentation de 2,8 % de la masse salariale du SDIS qui atteindra ainsi 92,2 millions d'euros.

Cette délibération vise à aider le SDIS à adopter cette optique en 2020 et à respecter ses engagements en portant à 67,075 millions d'euros la subvention de fonctionnement versée par notre département. La subvention d'investissement reste, elle, inchangée.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances, des Affaires européennes et générales.

La délibération 1-6032 est adoptée à l'unanimité.

Développement de la SEM Satory Mobilité - Cession de parts sociales à la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise

Yann SCOTTE, *rapporteur* – A la suite du rachat de la quasi-totalité des parts sociales de la SEM, nous détenons 65,62 % de son capital. Le département souhaite désormais faire évoluer l'objet social de cette SEM afin de lui permettre d'agir à l'échelle des Yvelines.

Parce qu'il s'agit d'un outil de développement agissant au niveau territorial, cette SEM se doit d'agir pour et avec les grandes intercommunalités du territoire. Considérant les nombreuses opportunités d'investissement en Vallée de Seine, au premier rang desquelles les logisticiens de l'automobile des Mureaux, il a été décidé de proposer à la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise qu'elle soit partie prenante de cet outil en intégrant son actionnariat. Ainsi le département propose la cession de 24 000 actions du capital de la SEM permettant à GPS&O de devenir actionnaire de cette SEM à hauteur de 5 % du capital, soit un montant de 240 000 euros. A l'issue de cette transaction, le capital social du département au sein de la SEM sera ainsi porté à hauteur de 2,910 millions d'euros, soit 60,62 % du capital de la société.

Marie-Célie GUILLAUME - Le conseil d'administration de la SEM s'est réuni au début du mois de décembre et a approuvé à l'unanimité ce projet de cession des parts à GPS&O. Cette délibération s'inscrit dans le prolongement direct des décisions prises lors nos dernières séances par lesquelles le département avait repris un certain nombre de parts de Versailles Grand Parc pour s'assurer une grande majorité dans cette SEM, en vue de faire de cet outil un outil au service du développement économique de l'ensemble du département (et non du seul territoire de Satory). Cette stratégie entre en résonance avec les propos entendus tout à l'heure puisque les Yvelines sont à la traîne en Ile-de-France en matière de développement de l'immobilier d'entreprise alors même que la conjoncture économique dans ce secteur s'avère extrêmement dynamique à l'échelle de la région, ce qui est vraiment problématique. Cet outil a fait ses preuves à Satory et nous entendons pouvoir l'utiliser ailleurs. Mon collègue a évoqué la filière automobile. D'autres possibilités se présenteront sur le territoire de GPS&O et sans doute ailleurs puisque l'objectif est de pouvoir associer d'autres collectivités à la gouvernance et aux projets que nous choisirons.

Je ne participerai pas au vote de cette délibération.

M. LE PRESIDENT - J'ajoute que ces SEM de construction sont plutôt utilisées en province. Les acteurs concernés ont mis en place ces outils pour être plus proactifs lorsque les perspectives d'investissement se profilent. En l'occurrence, il me semble pertinent que nous disposions d'un tel outil. Certes, il n'est pas idéal de devoir faire appel à une société d'économie mixte là où le marché devrait agir seul. Cependant, si nous voulons nous battre et ne pas simplement observer ce qui se passe, nous sommes tenus de voter le développement de cette SEM qui risque, dans les années à venir, de consommer un montant non négligeable de crédits. Celle-ci devra en effet intervenir sur des opérations lourdes et souvent déficitaires mais qui permettront de préserver l'emploi. En particulier, même si je ne suis guère optimiste concernant l'avenir de l'entreprise Areva à Mantes-la-Jolie, la SEM constitue par excellence l'outil qui porterait une éventuelle nouvelle usine sur ce site. Malheureusement, l'éventualité de cette nouvelle usine me semble s'éloigner jour après jour. Nous en saurons davantage dans deux mois.

Marie-Célie GUILLAUME - La première opération que nous avons réalisée n'est pas déficitaire puisque nous sommes parfaitement dans notre business plan. Nous effectuons du portage foncier et avons construit l'immeuble qui a ensuite été préloué avant la

construction. Notre objectif est de monter des projets en apportant notre appui à des investisseurs du secteur privé.

M. LE PRESIDENT - Mon commentaire portait sur l'avenir et non sur le passé. Si, demain, on construit une usine de matelas à Mantes, nous serons obligés de consentir une franchise de loyer. Ce ne sera pas l'affaire du siècle mais si nous devions perdre 187 emplois industriels, nous les perdrons définitivement. Or une telle perspective est dramatique car l'emploi industriel est le substrat d'un territoire.

Je précise que les administrateurs de la SEM Satory ne prennent pas part au vote.

La délibération 1-6035 est adoptée à l'unanimité (7 élus ne prenant pas part au vote : Nicole Bristol, Anne Capioux, Nicolas Dainville, Olivier de La Faire, Marie-Célie Guillaume, Jean-François Raynal, Pauline Winocour-Lefèvre)

Cession de biens mobiliers, matériels et véhicules départementaux.

Guy MULLER, *rapporteur* – Le département des Yvelines souhaite entamer une démarche de valorisation des biens mobiliers qui ne sont plus utilisés par les services départementaux mais qui présentent encore un intérêt de réemploi. Le département propose de les céder à des communes, des collèges ou des associations à titre gratuit ou à un prix modique. Il vous est proposé de voter une délibération cadre destinée à fixer la politique du département en la matière, ainsi qu'un règlement des cessions qui en fixe les principes. Ces cessions interviendront par arrêté du président pour les biens d'une valeur inférieure à 4 600 euros et par délibération en commission permanente au-delà de ce montant.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances, des Affaires européennes et générales.

La délibération 1-6046 est adoptée à l'unanimité.

Délibération financière relative au Transfert de la compétence vidéo-protection du Département des Yvelines à Yvelines Numériques au titre des années 2017, 2018 et 2019.

Yann SCOTTE, *rapporteur* – Il a été voté lors de l'assemblée départementale du 15 novembre dernier le transfert total à Yvelines Numériques des compétences restantes au Département concernant la vidéoprotection. Ce transfert sera effectif à partir du 1^{er} janvier 2020. L'objet du présent rapport vise à fixer le montant de la contribution financière du Département en investissement et en fonctionnement au profit du Syndicat Mixte Ouvert au titre des années 2017, 2018 et 2019, en conservant le premier transfert de compétences de la vidéoprotection de 2017.

Un état des lieux en fonctionnement des réalisés 2017 et 2018 et la prévision relative au réalisé 2019 font ressortir les données suivantes :

- un réalisé dû 2017 à 146 163 euros ;
- un réalisé dû 2018 à 196 448 euros ;

- pour 2019, un premier versement de 569 116 euros ainsi qu'un second versement correspondant au solde 2019 au vu du réalisé qui sera arrêté à la clôture de l'exercice.

Un état des lieux en investissement des réalisés 2017, 2018 et une prévision du réalisé 2019 ont également été établis et font ressortir :

- un réalisé 2017 à 60 816 euros ;
- un réalisé 2018 à 878 494 euros ;
- pour 2019, un premier versement de 4 585 703,91 euros ainsi qu'un second versement correspondant au solde 2019 au vu du réalisé qui sera arrêté à la clôture de l'exercice.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances, des Affaires européennes et générales.

La délibération 1-6052 est adoptée à l'unanimité.

Acquisition d'un terrain pour la création d'une maison médicale territoriale à Vaux-sur-Seine.

Laurent BROSSE, *rapporteur* – Le Département a émis un avis favorable à la candidature de la commune de Vaux-sur-Seine, le 12 juillet 2018, la commune prenant en charge les aménagements de places de stationnement en sous-sol de la maison médicale. Cette prise en charge vient en déduction du prix de cession. La valeur de l'emprise est estimée à 107 000 euros. Le Département et la commune de Vaux-sur-Seine se sont mis d'accord pour que cette acquisition s'effectue à l'euro symbolique. Si l'on intègre les frais d'acquisition estimés à 3 000 euros, on aboutit à un montant total de 3 001 euros qui est pris en charge par le Département dans le cadre de cette acquisition.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands projets innovants et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires européennes et générales.

La délibération 2-6029 est adoptée à l'unanimité.

Convention de partenariat entre le département des Yvelines et l'université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines dans le cadre du Master 2 sciences économiques et sociales.

Joséphine KOLLMANNSBERGER, *rapporteur* – Pour l'année universitaire 2019-2020, ce partenariat porte sur la réalisation d'un diagnostic territorial d'enquête qualitative sur le terrain. Les nouveaux axes de partenariat proposés par l'UVSQ visent à renforcer les échanges professionnels entre le département et l'université. Afin d'octroyer les moyens de fonctionnement requis, la participation du département a été estimée à 5 000 euros tandis que les conditions de rémunération des stagiaires répondront aux règles de droit commun

appliquées au sein du département. Il vous est proposé de valider les nouvelles modalités de ce partenariat et d'accorder une subvention de 5 000 euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires européennes et générales.

La délibération 3-6019 est adoptée à l'unanimité.

Protocole d'accord foncier entre la Communauté Urbaine GPS&O et le Département des Yvelines concernant l'implantation d'un parc solaire à Triel-sur-Seine.

Nicole BRISTOL, *rapporteur* – Le présent rapport vous propose d'activer le protocole foncier pour l'accompagnement de la maîtrise foncière du projet de parc solaire situé à Triel-sur-Seine entre le département des Yvelines et la Communauté Urbaine Grand Paris Seine-et-Oise. Le coût total de l'acquisition des fonciers de 1,5 million d'euros est fixé dans le cadre de cette enveloppe financière autorisée par l'Assemblée départementale.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires rurales et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires européennes et générales.

La délibération 5-6024 est adoptée à l'unanimité.

Convention d'intervention foncière quadripartite pour l'acquisition de foncier en vue du renouvellement urbain du secteur gare de la commune de Coignières.

Michel LAUGIER, *rapporteur* – Cette convention est établie entre le département des Yvelines, la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, la commune de Coignières et l'établissement public foncier Ile-de-France. Les moyens financiers dédiés seront mobilisés dans le cadre de l'enveloppe financière à hauteur de 20 millions d'euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires rurales et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires européennes et générales.

La délibération 5-6030 est adoptée à l'unanimité.

Avenant à l'Appel à Manifestation d'Engagement d'Investissement (AMEI) attribué à l'entreprise TDF.

Guy MULLER, *rapporteur* – La Société TDF s'est engagée à déployer un réseau FTTH, à se porter acquéreur du réseau Yvelines Entreprises Numériques et à racheter le réseau de montée en débit. Ce contrat prévoit un droit d'usage pour le réseau montée en débit valorisé à 500 000 euros. Ce contrat prévoit également que TDF est en droit de demander la réalisation d'éventuels travaux de réparation ou de mise à niveau par rapport à un état des lieux théorique. Il était prévu que ce montant n'excède pas 2 % du montant global de la vente. Il était ainsi limité à 500 000 euros. TDF a constaté plusieurs écarts techniques par

rapport à la qualité attendue pour lesquels la remise en état requise s'élève à 383 823 euros. Le solde de l'ensemble de ces opérations représente 116 177 euros hors taxes en faveur du Syndicat. Il convient aujourd'hui d'autoriser le Président à signer les éventuels avenants qui seraient rendus nécessaires lors de l'exécution du contrat, tel que l'avenant proposé aujourd'hui.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances, des Affaires européennes et générales.

La délibération 1-6059 est adoptée à l'unanimité.

Convention de partenariat d'étude entre la Chambre de Commerce et d'Industrie départementale Versailles-Yvelines et le département des Yvelines.

Olivier de LA FAIRE, *rapporteur* – Le département souhaite mobiliser les bases de données de la CCI Versailles Yvelines et faire appel à son expertise dans le cadre d'un travail collaboratif afin de mutualiser, partager et diffuser les analyses économique et territoriale réalisées. Ce partenariat avec la CCI est formalisé par une convention définissant les objectifs et les enjeux communs. Une étude sera donc réalisée en début d'année 2020, qui portera sur la filière aéronautique et spatiale de l'Ouest francilien, Yvelines et Hauts de Seine. Il sera procédé à une analyse quantitative et qualitative des établissements et emplois présents sur le territoire ainsi que leur évolution. Le Conseil départemental attribuera une subvention de fonctionnement de 25 200 euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires rurales.

La délibération 5-6011 est adoptée à l'unanimité.

Approbation de 6 contrats ruraux.

Marcelle GORGUES, *rapporteur* – La solidarité territoriale ne se dément pas vis-à-vis de nos villages de moins de 2 000 habitants. Ce rapport représente un engagement total de 574 017 euros. Sur les 6 communes concernées, 4 ont fait appel aux services de l'agence IngénieurY'.

Ce rapport concerne notamment la commune de Jouy-Mauvoisin dans le canton de Bonnières-sur-Seine, pour trois opérations axées sur des réhabilitations, rénovations techniques et mise aux normes d'accessibilité de bâtiments communaux, pour un montant de 370 000 euros, dont une subvention de 111 000 euros du département.

La commune de Médan dans le canton de Verneuil-sur-Seine est concernée par trois opérations : création d'un atelier pour les services techniques, aménagements de la mairie et remplacement et déplacement du portail du groupe scolaire Emile Zola, pour un montant de 187 452 euros, dont une subvention départementale de 56 235 euros.

S'agissant de Moisson, dans le canton de Bonnières-sur-Seine, le contrat porte sur la construction d'un restaurant scolaire pour un montant de 365 000 euros. La subvention du département s'établit à 109 650 euros.

Pour Orphin, dans le canton de Rambouillet, il s'agit d'améliorer des locaux communaux dédiés aux enfants et associations, pour un montant de 250 000 euros et une subvention proposée de 75 180 euros.

A Prunay-en-Yvelines dans le canton de Rambouillet, les travaux portent sur la création d'un centre technique municipal destiné notamment à accueillir le gros matériel d'entretien. Ces travaux représentent 278 326 euros avec une subvention proposée de 83 498 euros.

Enfin, pour le SIVOM d'Adainville-Bourdonne-Condé sur Vesgre dans le canton de Bonnières sur Seine, les travaux concernent la rénovation thermique et la mise aux normes de la salle polyvalente pour 590 085 euros, avec une subvention proposée de 138 450 euros. Je vous remercie.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Contrats avec les communes et leurs établissements publics.

La délibération 6-6001 est adoptée à l'unanimité.

Approbation d'un Départemental Equipement pour la commune de Port-Marly et adoption d'un avenant au Contrat Départemental de la commune de Mareil-Marly.

Elisabeth GUYARD, *rapporteur* – Pour la commune de Port-Marly, le contrat départemental concerne deux opérations. La première porte sur le réaménagement du foyer Lacoffrette, résidence pour seniors autonomes, en un espace de vie solidaire intergénérationnel pour permettre l'accueil des aînés et des familles. Le montant de l'opération est de 412 771 euros. La deuxième opération a trait à la réhabilitation des places des Marronniers et des Tilleuls situées en cœur de ville, pour un montant de 1 220 879 euros. Il est proposé de retenir l'ensemble des deux opérations pour un montant global plafonné à 1 633 650 euros, qui serait financé à hauteur d'environ 30 % par la subvention du département des Yvelines de 490 095 euros.

A Mareil-Marly, il est proposé l'aménagement d'une maison associative pour un montant de 557 752 euros, l'aménagement des locaux de la mairie et de ses abords pour 376 085 euros et l'aménagement de locaux polyvalents pour 356 787 euros. Il est proposé d'accorder à la commune les modifications du contrat départemental demandées.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Contrats avec les communes et leurs établissements publics.

La délibération 6-6016 est adoptée à l'unanimité.

Approbation de 2 plans d'aide exceptionnelle aux communes de plus de 25 000 habitants pour les communes de Plaisir et Sartrouville.

Marcelle GORGUES, *rapporteur* – A Plaisir, deux projets sont proposés : la création d'une école maternelle en extension de l'école élémentaire et le réaménagement du château de Plaisir. La subvention accordée est de 2,5 millions d'euros.

A Sartrouville, il s'agit de 3 projets de rénovation d'équipements sportifs, éducation, petite enfance et culture et d'aménagement de l'espace public. La subvention proposée est de 2,5 millions d'euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Contrats avec les communes et leurs établissements publics.

La délibération 6-6027 est adoptée à l'unanimité.

Création du dispositif Contrat de Proximité Yvelines+ 2020/2022 et du dispositif Contrat de Développement Yvelines+

Marcelle GORGUES, *rapporteur* – Il s'agit d'un dispositif destiné à renouveler et intensifier le soutien indispensable que le département apporte aux projets d'intérêt local du plan Communal. Ce dispositif d'aide à l'investissement concerne tous les espaces et équipements publics des communes et groupements de communes dont la population est comprise entre 2 000 et 15 000 habitants. Ce contrat de Proximité Yvelines + 2020/2022 recouvre une enveloppe de 40 millions d'euros. Le principe est par ailleurs de créer un nouveau mode de contractualisation avec cette fois les communes de plus de 15 000 habitants et leurs groupements. Il s'agit du Contrat de Développement Yvelines + qui porte sur une enveloppe de 60 millions d'euros. Il est décidé d'abroger le dispositif Sport Commune au 1er janvier 2020 afin d'intégrer ces financements dans les deux nouveaux dispositifs. Ces modalités entrent en vigueur à partir du 1er janvier 2020 pour 3 ans.

Par ailleurs, vous avez trouvé dans vos rapports le bilan des aides à l'équipement local 2017/2019 qui présente un certain nombre de chiffres sur le nombre de communes concernées, les investissements réalisés et les secteurs privilégiés. Vous constaterez à quel point ces aides répondent aux besoins en matière d'équipement public local. Ce constat atteste du rôle essentiel joué par le Conseil départemental dans l'amélioration de la vie quotidienne de nos concitoyens et prouve combien la réduction de ces soutiens pourrait être synonyme d'immobilisme dans certaines communes, faute de moyens d'investissement. Longue vie à un département qui bouge !

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Contrats avec les communes et leurs établissements publics.

La délibération 6-6037 est adoptée à l'unanimité.

Association La Maison des Yvelines. Désignation des représentants du Département.

Marie-Célie GUILLAUME, *rapporteur* – Il vous est proposé de prendre acte de l'évolution des statuts de la maison des Yvelines et de désigner 3 conseillers départementaux représentants du département aux instances décisionnelles de cette association. Nous proposons Pierre Bédier, Jean-Noël Amadei et Olivier de La Faire comme représentants.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances, des Affaires européennes et générales.

La délibération 1-6053 est adoptée à l'unanimité.

Annexe financière 2019-2 relative au partenariat avec l'association La Maison des Yvelines.

Marie-Célie GUILLAUME, *rapporteur* – Cette délibération vise à allouer à la Maison des Yvelines une enveloppe forfaitaire de 20 000 euros pour lui permettre d'acquérir un véhicule qui lui est indispensable. Elle s'ajoute à l'enveloppe de 250 000 euros qui lui a déjà été attribuée.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances, des Affaires européennes et générales.

La délibération 1-6055 est adoptée à l'unanimité.

Complément au programme départemental 2020-2022 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie. Ouverture du programme à la communauté de communes du Pays Houdanais.

Jean-François RAYNAL, *rapporteur* – Prenez un département bien géré qui, après avoir consacré tant d'efforts pour l'entretien et la restauration de ses routes départementales, se demande comment améliorer les routes communales, voire intercommunales. Il décide alors d'affecter 26 millions d'euros afin d'aider les communes. Prenez également une intercommunalité dynamique telle que celle du Pays Houdanais. Faites le linéaire des 32 communes de ladite communauté, multipliez-le par le taux de la subvention possible et vous obtenez un total d'un peu plus de 2,2 millions d'euros que vous allez pouvoir affecter.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands projets innovants et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires européennes et générales.

La délibération 2-6008 est adoptée à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT – La délibération 6010 est retirée.

Aide départementale aux familles pour l'acquisition de carte scolaire IMAGINE R. Renouvellement de la participation financière

Nicolas DAINVILLE, *rapporteur* – Le présent rapport a pour objet de proposer le renouvellement de la convention avec Ile-de-France Mobilité et Comutitres afin de poursuivre la politique d'aide départementale aux familles pour l'achat de titres de transport IMAGINE R pour les 3 années scolaires à venir. Cela correspond à une aide d'un montant de 150 euros pour tous les collégiens yvelinois et pour les lycéens boursiers fréquentant un établissement scolaire éligible aux conditions d'Ile-de-France Mobilité. Le département tient à apporter ces aides financières destinées aux familles dans le but d'alléger les charges financières qu'elles supportent en matière d'acquisition des titres de transport scolaire. Le montant prévu est estimé à 4,5 millions d'euros pour l'année scolaire 2020-2021.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands projets innovants et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires européennes et générales.

La délibération 2-6041 est adoptée à l'unanimité.

Travaux de réfection de l'atelier Perret au musée Maurice Denis à Saint-Germain-en-Laye.

Elisabeth GUYARD, *rapporteur* – Pour un montant de 1,1 million d'euros, ce projet comporte la réhabilitation de l'ancien atelier du peintre pour l'intégrer au parcours de visite du musée. L'atelier réhabilité permettra de recréer en partie l'ambiance du grand atelier du temps de Maurice Denis, de faire découvrir le processus de création des œuvres du peintre et de présenter certains décors réalisés par l'artiste. Le calendrier des travaux prévoit une livraison d'ici 2022.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands projets innovants et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires européennes et générales.

La délibération 2-6013 est adoptée à l'unanimité.

Approbation d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'Association Sportive Mantaise (ASM)

Alexandre JOLY, *rapporteur* – Le soutien apporté à travers cette convention s'inscrit dans le cadre de la valorisation du sport et de sa pratique et vise à maintenir la dynamique de ce club de judo, aujourd'hui en difficulté. Ce soutien du département se traduit par une subvention de 21 000 euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires européennes et générales.

La délibération 3-6044 est adoptée à l'unanimité.

Approbation d'une convention d'objectifs et de moyens avec le FC Mantois 78.

Alexandre JOLY, *rapporteur* – Pour faire face à une nouvelle organisation qui se traduira par un plus grand nombre de déplacements et d'entraînements sur l'ensemble du territoire national, l'association a sollicité le soutien du département, qui se traduit par une subvention de fonctionnement de 50 000 euros. C'est le seul club en France ayant connu une telle progression.

Karl OLIVE - Je remercie notre collectivité qui vient s'adosser à la formation d'un club qui enregistre au sein de sa section football le nombre de licenciés le plus important du département. Il est désolant que la ville ne suive pas sur le sujet.

M. LE PRESIDENT – En réalité, la municipalité de Mantes-la-Ville ne se contente pas de ne pas soutenir ce club mais combat purement et simplement celui-ci. Cette attitude est effectivement désolante.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires européennes et générales.

La délibération 3-6045 est adoptée à l'unanimité.

Convention de labellisation "terre de jeux 2024" entre le département des Yvelines et le comité d'organisation des jeux olympiques et paralympiques Paris 2024.

Alexandre JOLY, *rapporteur* – Ce rapport a pour objet de proposer que notre département soit labellisé « terre de jeux 2024 » dans l'optique des jeux olympiques et paralympiques, en cohérence avec une stratégie propre aux enjeux du territoire. Ce label créé par le comité d'organisation des jeux permettra aux territoires de s'engager pleinement dans l'aventure olympique : célébrer tous les sports et favoriser les rencontres avec les athlètes, favoriser un héritage durable face à ces jeux, développer l'engagement de ceux qui souhaitent vivre l'aventure olympique dès 2020.

Plusieurs axes de travail ont été identifiés. L'un d'entre eux porte sur l'amélioration durable du cadre de vie des Yvelinois et l'aménagement de la colline d'Élancourt. Le département portera une attention particulière au projet de construction et de rénovation d'équipements sportifs dans le cadre des nouveaux contrats départementaux. Un autre axe qui intéresse le département concerne les collégiens qui représentent de potentiels volontaires pour les JO 2024.

Par ailleurs, en termes de coopération territoriale et internationale, l'accueil d'une délégation de sportifs d'un pays africain tel que le Sénégal pour parfaire leur entraînement dans les semaines précédant les Jeux Olympiques peut être aussi un exemple pour l'ensemble des sportifs de ce département.

Je vous propose d'approuver les grands principes de la future stratégie Jeux Olympiques 2024. Je vous propose également d'approuver le principe d'une labellisation "terre de jeux 2024" du département ainsi que la convention de labellisation afférente.

Olivier de LA FAIRE - Je me réjouis de cette délibération. Ce label "terre de jeux" représentera un levier d'attractivité et de visibilité pendant les Jeux. Aujourd'hui, 3 régions, 27 départements et 300 communes sont d'ores et déjà labellisés, ce qui témoigne de l'engagement des collectivités dans ces fabuleux Jeux Olympiques de 2024. La maire de Paris a exprimé un avis quelque peu négatif sur la colline d'Elancourt, pour des raisons écologiques. De notre côté, nous travaillons à l'élaboration d'un véritable projet environnemental, qui montre l'engagement du département dans le développement environnemental, notamment avec un vrai projet autour du vélo.

L'engagement que nous avons pris au niveau du golf afin de pouvoir créer ce fabuleux centre de performance (à Saint-Quentin en Yvelines) prouve que nous sommes capables d'investir dans le temps autour des Jeux. Notre engagement ne se limite donc pas à l'horizon des JO mais porte aussi sur le long terme et vise à ce que le golf constitue une discipline départementale à part entière.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport.

La délibération 3-6057 est adoptée à l'unanimité.

Programmation de 12 opérations de travaux (ORL 2021) dans les collèges publics.

Elisabeth GUYARD, *rapporteur* – Cette délibération vise à résoudre des problématiques de vétusté, de dysfonctionnement et de désordre dans le cadre de maintenances correctives et préventives, de réaliser des remises à niveau réglementaires et techniques préventives, de continuer la mise en œuvre de l'accessibilité pour tout type de handicap et d'améliorer le cadre de vie. Il vous est proposé un programme de 12 opérations de travaux pour un montant de 15,9 millions d'euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands projets innovants et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires européennes et générales.

La délibération 2-6017 est adoptée à l'unanimité.

Convention de financement relative à la création du campus "les chantiers de Versailles" au sein des écuries royales du château de Versailles.

Joséphine KOLLMANNSBERGER, *rapporteur* – Ce projet de campus des chantiers de Versailles Arts et Patrimoine a pu bénéficier en juin dernier d'une aide financière à l'investissement portée par les départements des Yvelines et des Hauts de Seine. Nous avons ainsi décidé d'une subvention d'investissement de 2,8 millions d'euros au bénéfice de l'établissement public du château, du musée et du domaine national. En complément de ce soutien, le département des Yvelines s'est engagé à concourir à la mise en place du

campus par une contribution au fonctionnement de 180 000 euros. Au regard de l'intérêt pédagogique du projet qui propose en réalité la réalisation d'un véritable écosystème et d'un réseau de formation sur le territoire des Yvelines, il est proposé de verser cette première tranche de financement dès 2019.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires européennes et générales.

La délibération 3-6042 est adoptée à l'unanimité.

Cession d'un immeuble situé 4 place de la Fontaine Sainte-Catherine à Saint-Germain-en-Laye au profit de LOGIREP.

Elisabeth GUYARD, *rapporteur* – Il vous est proposé d'accepter la cession de cet immeuble à l'amiable à la société Logirep, ce projet consistant en la démolition des lieux et en la construction de 19 logements sociaux.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands projets innovants et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires européennes et générales.

La délibération 2-6025 est adoptée à l'unanimité.

Acquisition à l'euro symbolique de 2 portions de chemins ruraux appartenant à la ville de Poissy.

Elodie SORNAY, *rapporteur* – L'estimation des Domaines en la matière s'établit à 40 150 euros. Le département des Yvelines et la ville de Poissy ont toutefois convenu que l'acquisition de ces chemins ruraux s'effectuerait à l'euro symbolique. Cette cession se justifie parce que le département devra rétablir un accès sur le site de la future fourrière pour permettre aux équipes techniques de la société d'autoroute d'accéder à l'entrée du site. Il convient d'y ajouter les frais de notaire de 4 700 euros pris en charge par le département.

La délibération 2-6028 est adoptée à l'unanimité.

Convention IFEP Logements Relais 2020.

Catherine ARENOU, *rapporteur* – Il s'agit de prendre en charge et de loger en urgence des jeunes femmes âgées de 18 à 25 ans victimes de violences intra-familiales dans le cadre d'un dispositif assuré par une association. Ce dispositif était précédemment porté par la Ligue de l'Enseignement. Or celle-ci a connu l'an dernier de graves problèmes financiers et a renoncé cette année à prendre en charge cette mission au-delà du 31 août. A compter du 1er septembre, nous avons noué une convention avec l'IFEP qui a souhaité reprendre cette mission dans le cadre d'un dispositif Logements Relais. 3 logements ont ainsi été mis à titre gracieux à disposition de l'IFEP à Saint-Germain-en-Laye et à Sartrouville. De plus, je vous propose d'accorder une subvention de fonctionnement d'un montant de

150 219 euros, qui couvre la prise en charge du 1er septembre au 31 décembre 2019 et l'ensemble de l'année 2020.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires sanitaires, familiales et sociales et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires européennes et générales.

La délibération 4-6000 est adoptée à l'unanimité.

Programme Habiter Mieux : Révision du règlement des subventions départementales et avenant à la convention avec SOLIHA Yvelines Essonne.

Alexandra ROSETTI, *rapporteur* – Les récentes évolutions du contexte du financement de la rénovation énergétique ont rendu nécessaire une remise à plat des aides départementales afin de maintenir leur effet de levier sur les restes à charge des ménages. C'est pourquoi nous vous proposons d'amender la convention pluriannuelle d'investissement conclue avec SOLIHA afin d'intégrer les évolutions du règlement des aides départementales et de porter l'enveloppe budgétaire prévue à 17 millions d'euros pour les 4 années restantes du programme, soit une augmentation de 2 millions. Ces évolutions portent principalement sur la suppression de la prime Eco Habiter Mieux et son remplacement par une prime aux travaux permettant un gain énergétique élevé et une prime à l'emploi des éco-matériaux.

Il vous est également proposé de saisir l'opportunité de cette modification pour créer une aide aux propriétaires bailleurs. Ce nouvel outil vient compléter ceux déjà mis en place depuis la création du Plan en mars 2018. Ces nouvelles aides seront déployées dès le 1er janvier 2020.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires rurales et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires européennes et générales.

La délibération 5-6007 est adoptée à l'unanimité.

Les Résidences Yvelines Essonne : constitution de l'actionnariat de référence et création d'une filiale pour le logement locatif intermédiaire.

Alexandra ROSETTI, *rapporteur* – Ce rapport vous propose, d'une part, d'approuver les conditions de constitution de l'actionnariat de la SA HLM Les Résidences Yvelines Essonne (protocole d'investissement et de gouvernance, pacte d'actionnaire établi pour 15 ans) et, d'autre part, d'acter la création d'une filiale dédiée au logement locatif intermédiaire dont les Résidences Yvelines Essonne sont actionnaires à 55 % avec CDC Habitat à hauteur des 45 % restants.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires rurales et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires européennes et générales.

La délibération 5-6009 est adoptée à l'unanimité.

Programme PRIOR'Yvelines : approbation de la convention avec la commune de Poissy.

Alexandra ROSETTI, *rapporteur* – La commune de Poissy porte un projet phare, la ZAC Rouget de Lisle dont la réalisation a été confiée à l'aménageur Citallios. Ce projet vise à reconverter l'ancienne friche industrielle polluée en un quartier-jardin à proximité des nouvelles gares d'Eole. Ce quartier accueillera, autour d'un parc urbain de 1,7 hectare, 2 256 logements 5 570 mètres carrés d'équipements publics et 10 700 mètres carrés de bureaux, d'activités, de commerces et de services. Le projet se démarque par sa haute qualité environnementale mais aussi par le travail réalisé sur la diversification de l'offre de logement.

Il vous est proposé de constituer une enveloppe de 6,560 millions d'euros au titre d'une participation à l'équilibre du bilan d'aménagement de la ZAC Rouget de Lisle au bénéfice de l'aménageur Citallios.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires rurales.

Les administrateurs de Citallios ne prennent pas part au vote. (Pierre Bédier, Claire Chagnaud-Forain, Michel Laugier, Alexandra Rosetti)

La délibération 5-6003 est adoptée à l'unanimité.

Karl OLIVE - Je remercie le département de s'être ainsi engagé dans cette démarche qui s'avère exemplaire en matière d'environnement puisque nous venons de franchir la deuxième étape en vue d'obtenir le label éco-quartier.

Politique du logement : Création d'un Office Foncier Solidaire.

Alexandra ROSETTI, *rapporteur* – Il est proposé de créer un Office Foncier Solidaire pour permettre le développement du bail réel solidaire (BRS). Le BRS est un produit d'accession sociale à la propriété qui repose sur la dissociation du terrain et des murs : les accédants achètent le bâti sous condition de ressources tandis que l'Office Foncier Solidaire reste propriétaire du terrain grâce à un mécanisme de bail de longue durée. Ce dispositif constitue une grande avancée puisque la loi Elan permet de comptabiliser ce produit dans l'inventaire des logements SRU au même titre que le locatif social. Cela permettra aux communes déficitaires d'atteindre plus facilement leurs objectifs. Ce dispositif est particulièrement adapté en zone tendue mais également en zone rurale. Le département saisit ici l'opportunité de soutenir le développement du BRS par la création d'un Office Foncier Solidaire. Il a lancé avec ses partenaires, l'EPF Ile-de-France et les Résidences Yvelines Essonne, une étude qui permettra de définir le marché de son futur produit sur le territoire et de proposer une stratégie pour son développement.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires rurales.

La délibération 5-6004 est adoptée à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT – Je souhaiterais revenir sur les délibérations 6009 et 6004. Lorsque nous avons voté le dispositif destiné à soutenir les communes carencées, je vous avais indiqué que l'objectif du département était d'aider les communes carencées à sortir de cette situation. Pour ce faire, nous avons mobilisé des moyens financiers substantiels d'aide à la bonification foncière. Nous poursuivons cette action à travers à la fois la modification de la structure capitalistique de Résidences Yvelines Essonne (qui constitue une filiale de notre département et s'avère donc particulièrement attachée à l'atteinte des objectifs fixés par celui-ci et à la résorption du carencement) et la création de l'Office Foncier Solidaire. Nous nous dotons ainsi de plusieurs outils supplémentaires. C'est le sens de la décision que nous prenons aujourd'hui.

La restructuration du capital des Résidences Yvelines Essonne permettra de construire 2 000 logements sociaux chaque année dans les Yvelines. De son côté, le BRS constituait en quelque sorte un chaînon manquant au sein de ce dispositif. C'est donc la meilleure décision que nous pouvions prendre. Un des freins de l'accession sociale à la propriété avait précisément trait au refus acharné des gouvernements successifs d'intégrer ce type de dispositions dans la loi SRU. Ce produit BRS est conçu pour les jeunes ménages. En effet, un jeune ménage peut, en devenant propriétaire dans le cadre d'un bail réel solidaire, capitaliser tous ses loyers puisqu'à la revente, la valeur du bien équivaldra au cumul de ces loyers.

Je suggère aux élus des communes auxquelles il manque 50 ou 100 logements sociaux pour satisfaire leurs obligations en la matière de recourir exclusivement au BRS. En ayant recours à cet outil, vous pourrez créer des quartiers constitués de petits propriétaires jeunes dont le comportement, on le sait bien, est fort différent de celui de locataires. Je considère que, dans les villes carencées il faut prévoir dans les programmes au moins 35 % de logements sociaux mais pas plus de 40 %.

Nous avons la possibilité dans le cadre du prochain mandat de faire sortir toutes les communes des Yvelines du carencement. Lorsque je vois des maires construire des quartiers sans y implanter des logements sociaux, je m'en agace parce que le foncier est ainsi durablement consommé. Nous pouvons nous permettre, grâce à ce nouveau dispositif, de consommer du foncier sans état d'âme tout en comptabilisant 100 % des logements en question en logements sociaux. Vous pouvez ainsi mesurer la puissance de ce dispositif.

Alexandra ROSETTI – Il me semble que cela n'entre pas dans le calcul triennal tel qu'il est prévu par la loi DRU. C'est ce qui m'a été indiqué par les services de la DDT de Saint-Quentin-en-Yvelines.

M. LE PRESIDENT - Cela me paraît curieux. Nous vérifierons ce point.

Catherine ARENOU - Ce dispositif est excellent mais les maires doivent rester attentifs car ces nouveaux propriétaires sont pour la plupart issus du logement social et il convient donc de savoir les accompagner durablement. Il faut se montrer vigilant pendant une période de deux ans avant la sécurisation du dispositif.

M. LE PRESIDENT – C'est tout à fait exact. Je reprends l'exemple de la petite résidence construite à Mantes où, pendant les premiers temps, les propriétaires s'adressaient à la mairie en cas de problème au sein de la copropriété. Il est effectivement nécessaire de prévoir un effort de pédagogie, un apprentissage pour ces nouveaux propriétaires.

Cette solution est absolument remarquable et j'adresse mes félicitations à M. Denormandie qui en est à l'origine.

Ghislain FOURNIER - Quel est le plafond du PSLA ?

M. LE PRESIDENT – Le dispositif cible les jeunes ménages de la classe moyenne inférieure en début de vie professionnelle et les personnes âgées. Les décrets préciseront un certain nombre d'éléments.

Cécile DUMOULIN - Peut-on procéder dans ce cadre à la transformation de logements existants ?

M. LE PRESIDENT - Non, on ne peut pas effectuer la vente de logements sociaux et les transformer en BRS. Le BRS concerne nécessairement des logements dans le neuf.

Marie-Hélène AUBERT - Ce très bon dispositif ne s'adresse pas seulement aux communes carencées. Il est également possible de sortir du carencement grâce à l'aide du département et je l'en remercie. Le BRS constitue excellent outil qui permettra de faire venir des jeunes ménages dans ma commune où le foncier est trop cher, sans que ce soit comptabilisé dans le bilan triennal SRU.

M. LE PRESIDENT – La sortie du carencement est un objectif prioritaire. Il est toutefois extrêmement difficile d'en faire sortir les communes où le prix du mètre carré est élevé. De notre côté, nous mettons en place tous les outils pour permettre cette sortie.

Nicole BRISTOL - Vous pouvez réserver ces logements à votre population.

M. LE PRESIDENT – On peut prévoir une première approche ouverte à la population et ensuite une ouverture plus générale.

Laurent BROSSE - Je suis moins sûr de l'intérêt de ce dispositif pour les communes où les prix du foncier sont plus faibles. Il faut analyser les caractéristiques de la population et le prix du foncier dans les communes avant de s'y engager.

M. LE PRESIDENT - Je ne suis pas d'accord. Le BRS permet de mettre en œuvre une politique sociale en faveur des jeunes ménages qui ne coûte rien. Même à Conflans Sainte-Honorine, un apport est indispensable pour devenir primo-accédant. A cet égard, le PTZ

(prêt à taux zéro) était considéré comme une forme d'apport. D'ailleurs, partout où il a été supprimé, les primo-accédants ont disparu.

Catherine ARENOU - Les habitants en logement social qui veulent devenir propriétaires n'ont pas les moyens d'effectuer cet apport mais ont souvent vocation à rester sur le territoire. Ce nouveau dispositif offre l'occasion de transformer un locataire social en propriétaire, et ce durablement.

Ghislain FOURNIER - Ce dispositif ne prévoit-il pas de bail, comme pour le logement social ?

M. LE PRESIDENT - Il s'agit d'un bail réel solidaire qui ne peut être rompu qu'en cas de défaut de paiement. Dans le cadre du BRS, une personne qui ne paierait plus ses loyers serait expulsable. Nous devons toutefois attendre la publication des décrets d'application pour savoir si l'on devra reverser à cette personne les sommes qu'elle aura payées depuis son entrée dans le logement. La logique voudrait que ces sommes lui soient restituées, le logement étant récupéré par l'OFS et ensuite revendu.

Ghislain FOURNIER - Le propriétaire a intérêt à aller jusqu'à l'acquisition du logement.

M. LE PRESIDENT – Bien sûr. Encore une fois, nous devons attendre la publication des décrets d'application. J'ai tendance à penser qu'une personne qui s'est engagée sur une durée de vingt ans mais qui quitterait son logement au bout de dix ans (par exemple, pour des raisons d'ordre professionnel) pourra revendre son bien. Cette revente s'effectuera pour un montant équivalant aux dix ans de loyers qu'elle aura versés. Elle disposera ainsi d'un apport qu'elle pourra éventuellement utiliser dans le cadre d'une acquisition « classique » d'un logement. De son côté, le bailleur récupère le logement en BRS et le revend.

Convention pour la réalisation des mesures d'évitement et de réduction du projet de fourrière à Poissy entre le GIP BIODIF et le Département.

Nicole BRISTOL, *rapporteur* – L'implantation du centre d'entraînement PSG sur le site de Poissy étant corrélé au déplacement de la fourrière intercommunale, un site de réimplantation définitive a été identifié sur la commune de Poissy. Au regard du relevé faune et flore établi sur le foncier qui fait apparaître un certain nombre d'espèces protégées sur le site, la DRIEE a pris un arrêté afin d'identifier des zones d'évitement et des mesures de compensation environnementale bénéfiques. Soucieux de préserver la qualité et le cadre de vie de son territoire, le département des Yvelines souhaite confier à son GIP BIODIF la mise en œuvre des mesures d'évitement et de réduction du chantier. Il vous est proposé d'approuver la convention pour l'accompagnement, la préparation, la mise en œuvre et la gestion de longue durée de ces mesures d'évitement et de réduction, dans le cadre du projet de fourrière à Poissy et de nous autoriser à signer les actes à venir.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires rurales et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires européennes et générales.

La délibération 5-6023 est adoptée à l'unanimité. (Joséphine Kollmannsberger ne prend pas part au vote)

Convention de coopération pour la formation des accueillants familiaux.

Marie-Hélène AUBERT, *rapporteur* – Les assistants familiaux accueillent à domicile des personnes âgées ou handicapées. Il n'en existe que 23 dans les Yvelines et 3 dans les Hauts-de-Seine. Le département est chargé de l'organisation et du contrôle de cet accueil. Il nous incombe donc de proposer une formation à ces assistants familiaux, que je vous propose de confier à l'IFSY pour un budget annuel de 21 000 euros. Elle concernerait tous les assistants familiaux des deux départements et serait formalisée par une convention jusqu'en avril 2022.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires sanitaires, familiales et sociales et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires européennes et générales.

La délibération 4-5985 est adoptée à l'unanimité.

Stratégie Intercommunale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Catherine ARENOU, *rapporteur* – Le Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance est un dispositif qui fait l'objet de divers travaux depuis de nombreux mois. Il a été défini un certain nombre d'axes stratégiques pour la période 2019-2022. Ils portent sur les jeunes exposés à la délinquance, l'amélioration de la tranquillité publique, la prévention e la sécurité routières, la prévention de la radicalisation et la prévention des violences intrafamiliales. Je vous propose de retenir ces thématiques et d'accompagner ce CSPD.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires sanitaires, familiales et sociales.

La délibération 4-6036 est adoptée à l'unanimité.

Département des Yvelines - Brigades de nuit - Financement pluriannuel à la commune de Chanteloup-les-Vignes.

Sonia BRAU, *rapporteur* – Je salue Madame Catherine Arenou, Maire de Chanteloup-les-Vignes. Je salue également ton courage et ta ténacité. Tes habitants ont de la chance de compter sur un maire comme toi. Pour un tout jeune maire comme moi, tu es un modèle et tu m'obliges.

Le samedi 2 novembre 2019, le quartier de la Noé au sein de la commune de Chanteloup-les-Vignes a connu des violences urbaines d'une particulière gravité. Il est proposé au Conseil départemental d'attribuer de façon exceptionnelle et inédite un financement à la commune de Chanteloup-les-Vignes afin de mettre en place un réseau de brigades de nuit

ayant pour mission de valoriser le lien social, veiller à la tranquillité publique et engager le dialogue avec les habitants. Il vous est proposé de bien vouloir attribuer à la commune de Chanteloup-les-Vignes un financement en fonctionnement exceptionnel pluriannuel pour les années 2020, 2021 et 2022. Pour l'année 2020, le montant du financement sera de 400 000 euros. Pour les années 2021 et 2022 le montant sera fixé par voie d'avenant et ne pourra être supérieur à 400 000 euros par an.

M. LE PRESIDENT - Ce qui s'est passé à Chanteloup est indigne. L'école du cirque qui a été incendiée était un lieu de bienveillance absolue où les enfants de la cité de la Noé pouvaient venir suivre un enseignement rigoureux mais aussi se distraire et connaître ainsi quelque chose que d'autres enfants dans les Yvelines ne connaissaient pas.

Face à ces événements, nous devons tout d'abord affirmer que nous ne céderons pas. De plus, si la commune de Chanteloup n'est pas dans une situation financière qui lui permet de reconstruire cette structure et de disposer d'équipes de police municipale supplémentaires, les élus républicains que nous sommes doivent se montrer particulièrement solidaires avec cette collectivité. Chanteloup est la commune la plus pauvre du département et celle qui accueille également les habitants les plus pauvres. Nous devons affirmer certains principes dont celui de l'égalité républicaine, socle de notre nation.

Catherine ARENOU – Merci, mes chers collègues, de l'attention que vous portez à un territoire qui ne mérite pas d'être traité ainsi. Notre commune, qui représente la 49e ville la plus pauvre de France et qui a compté pendant un temps 82 % de logements sociaux, avait commencé à « sortir la tête de l'eau » grâce à sa propre volonté et à l'aide de collectivités territoriales comme notre département. Son image avait également évolué : preuve en est que sa population est passée en dix ans de 8 300 à 10 500 habitants. Une partie de ces nouveaux habitants sont venus acheter à Chanteloup-les-Vignes des logements créés dans le cadre des dispositifs départementaux. Ces habitants passent ainsi d'un système où ils vivaient des perfusions de l'État à un système qui leur permet de prendre leur autonomie.

Un événement comme celui du début novembre porte un coup extrêmement grave à cette image. Dans ce contexte, il nous faut mobiliser les moyens nécessaires pour reconstruire et pour faire régner un soupçon de paix et d'ordre, malheureusement en nous substituant ainsi à l'État et à ses services de police et de justice. Ce sera donc notre collectivité qui prendra la main, aidée par le département, pour faire respecter l'ordre républicain. Merci donc de votre grande sollicitude et de votre générosité.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires sanitaires, familiales et sociales et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires européennes et générales.

Il est procédé à un vote à main levée.

La délibération 4-6043 est adoptée à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT - Pour que vous compreniez l'absurdité de la situation, nous avons des images de ceux qui ont commis le délit survenu à Chanteloup mais nous ne pouvons y voir

leurs visages car ces images sont floutées au nom du principe de sécurité. Nous ne savons donc pas qui sont les coupables. La protection des libertés individuelles est, certes, importante mais notre liberté s'arrête là où commence celle des autres.

Approbation de la convention-cadre pour l'opération de construction d'un commissariat situé à Élancourt.

M. LE PRESIDENT – Je rappellerai en préambule qu'il n'est pas de la compétence du département des Yvelines de bâtir des commissariats. De plus, ce dossier constitue un des « serpents de mer » de Saint-Quentin-en-Yvelines mais est désormais en passe de trouver sa conclusion. En effet, nous avons enfin obtenu l'accord de ministère de l'Intérieur qui doit inscrire un certain nombre de crédits mobiliers au titre de cette opération. Dans ces conditions, nous pouvons à présent apporter notre abondement. En outre, le changement politique à la tête de Saint-Quentin-en-Yvelines a facilité l'avancée de ce dossier, le maire d'Élancourt étant opportunément devenu président de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Je vous propose d'accepter cette convention-cadre. Disposer de ce commissariat me semble en effet absolument indispensable. Cette convention comporte à la fois des mesures d'ordre républicain et des mesures d'image. Je m'en explique : vous savez que les Yvelines vont être un département olympique et que l'essentiel des épreuves olympiques qui se dérouleront dans notre département aura lieu dans le périmètre couvert par le commissariat d'Élancourt. Dans cette perspective, il est essentiel que nous disposions à ce niveau d'un commissariat en ordre de marche, car les foules qu'attireront ces épreuves nécessiteront la mise en œuvre de mesures d'ordre public et de protection.

Anne CAPIAUX – L'annonce de cette convention constitue une très bonne nouvelle sur ce dossier qui constitue effectivement un serpent de mer depuis 2007. Les policiers d'Élancourt vivent aujourd'hui dans un commissariat dont les conditions sont indignes, tout comme l'accueil du public. Ce nouveau commissariat permettra de regrouper en un même site les services de police de l'agglomération tout en conservant les commissariats de Trappes et de Guyancourt. C'est aussi un signe de soutien à nos policiers qui exercent aujourd'hui dans des conditions difficiles dans le département des Yvelines qui a connu le drame de Magnanville. Un grand merci à tous pour votre soutien.

Nicolas DAINVILLE – Élancourt a connu un nouvel événement dramatique avec le suicide d'un policier voici quelques mois. Les conditions qui ont cours actuellement au commissariat d'Élancourt sont indignes à la fois pour les policiers qui y travaillent et pour les victimes qui sont très mal reçues. La mise en place de ce nouveau commissariat permettra de mieux coordonner les 350 policiers prévus sur l'ensemble de l'agglomération du territoire. En outre, ce commissariat se veut innovant et permettra d'agir sur la sécurité de demain en vue des Jeux olympiques de 2024. Un grand merci à ceux qui se sont mobilisés sur ce dossier.

Laurent BROSSE – Je rappelle que la sécurité n'est pas une compétence départementale. Monsieur le Président, heureusement que vous êtes là.

La délibération 9-6068 est adoptée à l'unanimité.

La prochaine réunion se tiendra le vendredi 24 janvier 2020.

La séance est levée à 13 heures 04.

Le Secrétaire :

Nicolas DAINVILLE

Le Président :

Pierre BEDIER

SOMMAIRE

<i>DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE (UNSS)</i>	<i>1</i>
<i>ACCUEIL DES ELEVES DU COLLEGE HOCHÉ DE VERSAILLES.....</i>	<i>1</i>
<i>ADOPTION DES COMPTES RENDUS ANALYTIQUES N° 990 DU 18 OCTOBRE 2019 ET N° 991 DU 22 NOVEMBRE 2019</i>	<i>1</i>
<i>DECISION MODIFICATIVE N°2 - POLITIQUE D04 RESSOURCES ET CHARGES FINANCIERES 1-6050</i>	<i>2</i>
<i>DECISION 1 - 6051 CONTRIBUTION DU DEPARTEMENT EN INVESTISSEMENT AU FS2I.....</i>	<i>2</i>
<i>RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION DU DEPARTEMENT EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE</i>	<i>2</i>
<i>TENUE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020.....</i>	<i>2</i>
<i>MODALITES D'OUVERTURE DES CREDITS BP 2020</i>	<i>12</i>
<i>REMISE GRACIEUSE RESTAURATION COLLEGES JEAN MOULIN A CROISSY-SUR-SEINE JULES VERNE AUX MUREAUX ET LE RONDEAU A RAMBOUILLET</i>	<i>13</i>
<i>INDEMNITES DE CONSEIL AU PAYEUR DEPARTEMENTAL</i>	<i>13</i>
<i>CONTRIBUTION FINANCIERE DU DEPARTEMENT, EN FONCTIONNEMENT ET EN INVESTISSEMENT, AU PROFIT DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS) DES YVELINES POUR 2020</i>	<i>14</i>
<i>DEVELOPPEMENT DE LA SEM SATORY MOBILITE - CESSIION DE PARTS SOCIALES A LA COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS SEINE & OISE.....</i>	<i>14</i>
<i>CESSIION DE BIENS MOBILIERs, MATERIELS ET VEHICULES DEPARTEMENTAUX.....</i>	<i>16</i>
<i>DELIBERATION FINANCIERE RELATIVE AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE VIDEO-PROTECTION DU DEPARTEMENT DES YVELINES A YVELINES NUMERIQUES AU TITRE DES ANNEES 2017, 2018 ET 2019.....</i>	<i>16</i>
<i>ACQUISITION D'UN TERRAIN POUR LA CREATION D'UNE MAISON MEDICALE TERRITORIALE A VAUX-SUR-SEINE</i>	<i>17</i>
<i>CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE DEPARTEMENT DES YVELINES ET L'UNIVERSITE VERSAILLES SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES DANS LE CADRE DU MASTER 2 SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES.</i>	<i>17</i>
<i>PROTOCOLE D'ACCORD FONCIER ENTRE LA COMMUNAUTE URBAINE GPS&O ET LE DEPARTEMENT DES YVELINES CONCERNANT L'IMPLANTATION D'UN PARC SOLAIRE A TRIEL-SUR-SEINE.....</i>	<i>18</i>
<i>CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE QUADRIpartITE POUR L'ACQUISITION DE FONCIER EN VUE DU RENOUVELLEMENT URBAIN DU SECTEUR GARE DE LA COMMUNE DE COIGNIERES.</i>	<i>18</i>
<i>AVENANT A L'APPEL A MANIFESTATION D'ENGAGEMENT D'INVESTISSEMENT (AMEI) ATTRIBUE A L'ENTREPRISE TDF.....</i>	<i>18</i>
<i>CONVENTION DE PARTENARIAT D'ETUDE ENTRE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DEPARTEMENTALE VERSAILLES-YVELINES ET LE DEPARTEMENT DES YVELINES.</i>	<i>19</i>
<i>APPROBATION DE 6 CONTRATS RURAUX.....</i>	<i>19</i>
<i>APPROBATION D'UN DEPARTEMENTAL EQUIPEMENT POUR LA COMMUNE DE PORT-MARLY ET ADOPTION D'UN AVENANT AU CONTRAT DEPARTEMENTAL DE LA COMMUNE DE MAREIL-MARLY</i>	<i>20</i>
<i>APPROBATION DE 2 PLANS D'AIDE EXCEPTIONNELLE AUX COMMUNES DE PLUS DE 25000 HABITANTS POUR LES COMMUNES DE PLAISIR ET SARTROUVILLE</i>	<i>21</i>
<i>CREATION DU DISPOSITIF CONTRAT DE PROXIMITE YVELINES+ 2020/2022 ET DU DISPOSITIF CONTRAT DE DEVELOPPEMENT YVELINES+</i>	<i>21</i>

<i>ASSOCIATION LA MAISON DES YVELINES. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU DEPARTEMENT.....</i>	<i>22</i>
<i>ANNEXE FINANCIERE 2019-2 RELATIVE AU PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION LA MAISON DES YVELINES.</i>	<i>22</i>
<i>COMPLEMENT AU PROGRAMME DEPARTEMENTAL 2020-2022 D'AIDE AUX COMMUNES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES EN MATIERE DE VOIRIE. OUVERTURE DU PROGRAMME A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS HOUDANAIS.....</i>	<i>22</i>
<i>AIDE DEPARTEMENTALE AUX FAMILLES POUR L'ACQUISITION DE CARTE SCOLAIRE IMAGINE R. RENOUVELLEMENT DE LA PARTICIPATION FINANCIERE</i>	<i>23</i>
<i>TRAVAUX DE REFECTION DE L'ATELIER PERRET AU MUSEE MAURICE DENIS A SAINT-GERMAIN-EN-LAYE.</i>	<i>23</i>
<i>APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION SPORTIVE MANTAISE (ASM).....</i>	<i>23</i>
<i>APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LE FC MANTOIS 78.</i>	<i>24</i>
<i>CONVENTION DE LABELLISATION “TERRE DE JEUX 2024” ENTRE LE DEPARTEMENT DES YVELINES ET LE COMITE D'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES PARIS 2024.....</i>	<i>24</i>
<i>PROGRAMMATION DE 12 OPERATIONS DE TRAVAUX (ORL 2021) DANS LES COLLEGES PUBLICS.....</i>	<i>25</i>
<i>CONVENTION DE FINANCEMENT RELATIVE A LA CREATION DU CAMPUS “LES CHANTIERS DE VERSAILLES” AU SEIN DES ECURIES ROYALES DU CHATEAU DE VERSAILLES.....</i>	<i>25</i>
<i>CESSION D'UN IMMEUBLE SITUE 4 PLACE DE LA FONTAINE SAINTE-CATHERINE A SAINT-GERMAIN-EN-LAYE AU PROFIT DE LOGIREP.</i>	<i>26</i>
<i>ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE DE 2 PORTIONS DE CHEMINS RURAUX APPARTENANT A LA VILLE DE POISSY.</i>	<i>26</i>
<i>CONVENTION IFEP LOGEMENTS RELAIS 2020.</i>	<i>26</i>
<i>PROGRAMME HABITER MIEUX : REVISION DU REGLEMENT DES SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES ET AVENANT A LA CONVENTION AVEC SOLIHA YVELINES ESSONNE.....</i>	<i>27</i>
<i>LES RESIDENCES YVELINES ESSONNE : CONSTITUTION DE L'ACTIONNARIAT DE REFERENCE ET CREATION D'UNE FILIALE POUR LE LOGEMENT LOCATIF INTERMEDIAIRE.....</i>	<i>27</i>
<i>PROGRAMME PRIOR'YVELINES : APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE POISSY.</i>	<i>28</i>
<i>POLITIQUE DU LOGEMENT : CREATION D'UN OFFICE FONCIER SOLIDAIRE.</i>	<i>28</i>
<i>CONVENTION POUR LA REALISATION DES MESURES D'EVITEMENTS ET DE REDUCTION DU PROJET DE FOURRIERE A POISSY ENTRE LE GIP BIODIF ET LE DEPARTEMENT.....</i>	<i>31</i>
<i>CONVENTION DE COOPERATION POUR LA FORMATION DES ACCUEILLANTS FAMILIAUX.</i>	<i>32</i>
<i>STRATEGIE INTERCOMMUNALE DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE.....</i>	<i>32</i>
<i>DEPARTEMENT DES YVELINES - BRIGADES DE NUIT - FINANCEMENT PLURIANNUEL A LA COMMUNE DE CHANTELOUP-LES-VIGNES.</i>	<i>32</i>
<i>APPROBATION DE LA CONVENTION-CADRE POUR L'OPERATION DE CONSTRUCTION D'UN COMMISSARIAT SITUE A ÉLANCOURT.....</i>	<i>34</i>